

UNE COOPERATIVE COMME PISTYLES, C'EST QUOI ET COMMENT CA MARCHE ?



Une coopérative, c'est une ENTREPRISE. Mais c'est une entreprise plus favorable à l'égalité, à la coopération et à l'intérêt général que la majorité des entreprises sociétés SARL, SAS, SA classiques



DANS UNE ENTREPRISE, SOCIETE COMMERCIALE CLASSIQUE

DANS UNE ENTREPRISE COOPERATIVE

Propriété privée ou collective ?

L'entreprise appartient à des actionnaires (dont certains ne connaissent pas l'entreprise...) qui ont acheté des « actions » avec leur épargne.

L'entreprise appartient à ses salariés (directement impliqués) qui ont acquis des « parts sociales » pour créer l'outil de travail

Profitable pour qui ?

L'objectif est le profit : intérêt particulier lucratif (parfois poussé jusqu'à la cupidité -gagner toujours plus- par les actionnaires)

La coopérative se donne des objectifs ou missions sociales et/ou environnementales complémentaires : une dimension d'intérêt général se rajoute donc à l'intérêt particulier lucratif

Partage des fruits du travail ?

Lorsque les actionnaires octroient une partie des bénéfices aux salariés (une minorité d'entreprises), cela ne dépasse jamais les 3 à 8 %.

Dans une coopérative comme les SCOP (société coopérative et participative), 33%, 40% ou 50% des bénéfices sont distribués aux salariés

Spéculation ou coopération ?

Le but est que, chaque année, les actionnaires voient leurs actions (leur capital de départ) prendre de la valeur, alimentée par les réserves que l'entreprise accumule pour les distribuer ensuite : c'est la spéculation ou l'effet « start up ». Les actionnaires captent la richesse « sur le dos » des salariés, c'est l'exploitation des travailleurs.

Dans une coopérative, une part sociale à 100 € (ou 50€) ne vaudra jamais plus que 100€ (ou 50€), même si la coopérative fait de gros profits ou a de grosses réserves. Cela veut dire que les actionnaires ne se « gavent » pas sur le dos des salariés : le système d'exploitation est cassé. Les actionnaires et les salariés sont les mêmes personnes, elles ne vont pas s'auto-exploiter !

Qui a le pouvoir ?

Celui a le pouvoir est celui qui a apporté le plus de capital. Exemple : si j'ai apporté 51% du capital, j'ai 51% des droits de vote à l'assemblée générale soit 2 fois plus que l'actionnaire qui n'a apporté que 25 % du capital)

Dans une coopérative, UN HOMME (OU UNE FEMME) = 1 VOIX. Quel que soit mon apport en capital, ma voix compte comme celle des autres. La coopérative est un système qui préfère l'intelligence collective et l'égalité plutôt que la richesse des patrimoines.

Qui gouverne ?

Les actionnaires imposent leur stratégie aux dirigeants (exemple : gagner encore plus..) qui les imposent aux salariés de l'entreprise .

Dans une coopérative, puisque les actionnaires sont les salariés-coopérateurs, ce sont les salariés-coopérateurs qui définissent la stratégie. Ils sont donc complètement responsables de la gouvernance de la coopérative

Les coopératives font partie de l'Economie Sociale et Solidaire. Elles en sont fières.

Car, pour elles, une économie qui ne serait pas sociale et pas solidaire, ne devrait pas exister, tout simplement ! Les crises que nous subissons (réchauffement climatique, inégalités sociales ici et au plan international, perte de biodiversité, guerres....) sont quasi systématiquement les conséquences d'un système économique cupide, destructeur, épuisant les ressources naturelles comme les salariés des entreprises. Les coopératives, en inventant un autre système économique, constituent des moyens adaptés pour lutter contre toutes ces crises. On n'imagine pas, par exemple, qu'une coopérative se délocalise, quel serait l'intérêt des coopérateurs ? La coopération vaut mieux que la compétition et la mondialisation !

Ca change quoi, pour les salariés, d'être dans une coopérative ?

Les principaux avantages sont les suivants : Les salariés-coopérateurs sont impliqués dans la vie de l'entreprise, l'entreprise leur appartient, ils peuvent orienter les choix stratégiques, ils bénéficient d'un vrai partage des bénéfices, ils peuvent donner à leur entreprise des objectifs sociaux, de solidarité avec le territoire... Ils sont vraiment acteurs !



Les conséquences pour les salariés-coopérateurs sont importantes : être responsable de l'entreprise coopérative nécessite un engagement plus fort qu'un salarié lambda. « Faire juste ce que l'on me demande » n'est plus possible : le salarié-coopérateur s'implique, se forme, s'informe pour être à la hauteur de ses responsabilités de « co-gestionnaire ». Le « y'aka, faut k'on », l'accusation systématique des dirigeants, le report de la faute sur les autres... ne marchent plus. Le salarié-coopérateur discute, argumente, négocie, reste ouvert aux autres pour prendre des décisions consensuelles et efficaces qui l'engagent face au collectif de travail d'aujourd'hui et face à celui de demain. Il doit anticiper et accepter de prendre des risques pour gérer dans la durée. Tout cela est exigeant pour le salarié-coopérateur mais bien plus intéressant que le simple « métro-boulot-dodo »...surtout quand la coopérative a clairement un objectif de réparer la planète et d'aider vraiment ses habitants.

Arrêtons de subir les crises en courbant l'échine toujours plus, reprenons le pouvoir économique en créant des coopératives qui redonnent du sens à l'entreprise collective !

Ca change quoi, pour les CLIENTS, les FOURNISSEURS, les PARTENAIRES, de travailler avec une coopérative ?

En travaillant avec une coopérative, ils s'inscrivent dans la dynamique coopérative. En encourageant un modèle d'entreprise qui lutte vraiment contre les crises sociales et/ou environnementales, qui prend mieux en compte l'intérêt général et qui rend les salariés responsables de leur destin, ils contribuent à accroître l'Economie Sociale et Solidaire et ils augmentent leur Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).



PISTYLES, 207 rue Francis de Pressensé 69100, VILLEURBANNE
Société Coopérative et Participative SCOP SARL - Siret : 802 556 118 00031 - contact@pistyles.eu